

Privilège—M. Hnatyshyn

Or dans la cause qui vous est soumise, il n'y a absolument aucun fait allégué qui justifie, qui démontre qu'effectivement, à première vue, les députés ont été empêchés de remplir leur devoir. Au contraire, les faits allégués sont des faits qui sont expressément contredits par le ministre de la Justice. Donc on en est à un débat. C'est ce que les députés de l'opposition veulent faire, un débat sur la question de la publicité, débat qui a déjà eu lieu trop longtemps la semaine dernière sur une question soulevée par le chef du Nouveau parti démocratique. C'est là le deuxième point de mon argumentation, madame le Président, qui vous démontre à quel point ces députés-là du parti progressiste conservateur ont peur de traiter de la question constitutionnelle dans le cadre normal du débat qui nous occupe. C'est qu'il y a déjà une question de privilège qui est prise en délibéré par vous, madame le Président, sur exactement le même sujet qui a été soulevé par le chef du Nouveau parti démocratique, et je dis qu'on abuse de cette institution et qu'on fait perdre le temps des contribuables canadiens et des députés en agissant ainsi. A mon avis c'est faire montre d'irresponsabilité, et si les députés progressistes conservateurs veulent saisir toutes les occasions autres que le débat constitutionnel pour faire de la petite politique, eh bien ils ne méritent que d'être dénoncés, et je les dénonce publiquement. Ils ne font que trouver tous les moyens à leur disposition pour empêcher le débat constitutionnel d'évoluer normalement à la Chambre.

En conclusion, madame le Président, c'est une perte de temps qu'ils nous font subir. Il n'y a absolument aucun fondement à leur question de privilège, et je dis qu'ils vous ont manqué de respect en soulevant une question de privilège qui est déjà prise en délibéré par vous-même, telle que proposée par le chef du Nouveau parti démocratique.

● (1530)

[Traduction]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais commencer par reconnaître avec vous que la question de privilège dont nous sommes saisis est fort semblable à celle soulevée vendredi dernier ainsi qu'à une autre soulevée la veille concernant les messages publicitaires du gouvernement.

Si je puis me le permettre, je voudrais que vous vous reportiez à une décision prise par M. l'Orateur James Jerome le 10 décembre dernier. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) y a fait allusion devant la Chambre la semaine dernière en citant un extrait de la page 2180 du *hansard* de ce jour-là. Je voudrais vous le citer de nouveau si vous me le permettez:

La dépense de fonds publics qui sont destinés à des activités parlementaires doit, à mon avis, servir à des fins approuvées par les deux côtés de la Chambre.

Il avait rendu cette décision à propos d'un problème différent. Le gouvernement de l'époque avait alors créé des groupes de travail formés de députés d'un seul parti politique. La décision était que lorsque les deniers publics servent à financer des activités parlementaires, tous les députés doivent pouvoir en profiter également.

Ce que je voudrais faire ressortir aujourd'hui, c'est que cette allusion aux «activités parlementaires» est tout aussi pertinente dans le cas qui nous occupe, celui d'un comité constitutionnel,

que lorsqu'il s'agissait, en septembre de l'année dernière, de groupes de travail mis sur pied par le gouvernement de l'époque et qui s'occupaient du transport du grain, du bœuf et ainsi de suite. Je crois que la même règle invoquée à l'époque devrait s'appliquer en l'occurrence.

M. l'Orateur Jerome avait fait ce jour-là une autre observation intéressante, consignée à la page 2181 du *hansard*:

J'espère que la Chambre approuvera mon argumentation très sérieuse et conviendra avec la présidence à cet égard que c'est une pratique qu'il faudrait étudier consciencieusement avant d'y recourir de nouveau. Si on devait y recourir encore, je crois que la Chambre devrait être consultée.

Autrement dit, la Chambre devrait être consultée avant qu'une activité de ce genre soit de nouveau entreprise. Certains prétendent que c'était différent en ce temps-là parce qu'il s'agissait de groupes de travail dont les membres appartenaient à un seul parti et qui faisaient usage des deniers publics. Je vous rappelle donc ce que M. l'Orateur Jerome a dit au sujet des activités parlementaires. La Chambre est aujourd'hui saisie d'une résolution relative à la constitution. Il n'est pas du tout question ici de la teneur de cette résolution, mais simplement du fait qu'elle est présentée à la Chambre et qu'elle vise à la formation d'un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit chargé d'étudier un document relatif à la constitution. Cela constitue, à mon avis, une activité parlementaire. Si le gouvernement précédent ne pouvait dépenser des fonds publics pour le financer des groupes de travail composés de ses propres députés, alors le gouvernement actuel ne devrait pas pouvoir dépenser des fonds publics pour financer un sondage d'opinion dont les résultats ne sont connus que de lui seul.

Une voix: Et les fonctionnaires? N'avons-nous pas le droit de les payer?

M. Nystrom: Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), je crois, parle de payer les fonctionnaires.

M. Knowles: Vous ne les payez pas très bien.

M. Nystrom: Je tiens à lui faire remarquer que c'est un tout autre argument, car les fonctionnaires assurent quotidiennement la prestation des programmes gouvernementaux.

M. Knowles: Des programmes que le Parlement a déjà approuvés.

M. Nystrom: Ces fonctionnaires font le travail dans les ministères et, comme l'ont fait remarquer mes amis, il s'agit là de choses déjà approuvées par le Parlement. C'est le Parlement qui a défini leurs postes et nous avons donné notre approbation. Nous avons adopté des lois et ils se chargent de leur application. Une fois que le Parlement a adopté une loi, les choses sont tout autres. En principe, je ne trouverais rien à redire au fait que le gouvernement fasse de la publicité si une loi avait été adoptée à ce sujet. Ce qui nous intéresse aujourd'hui est bien différent. Nous avons affaire à une proposition du gouvernement—qu'elle soit bonne ou mauvaise est totalement sans conséquence ici—émanant d'un seul parti qui est au pouvoir et qui, pour préparer son argumentation devant le Parlement et devant le comité, dispose des résultats de sondages sur la façon dont nos concitoyens voudraient que notre pays soit organisé. En tant que députés de l'opposition, nous n'avons accès ni à ces sondages ni à ces ressources financières.